



M. J. J.

ARRETE PREFECTORAL
REGIONAL
en date du 14 AOUT 2008
enregistré le 14 AOUT 2008
sous le numéro 08-174

ARRETE

portant inscription au titre des monuments historiques
du prieuré Saint-Michel,
au MAGNY (Indre),

Le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite,

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II sur les monuments historiques ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

VU l'arrêté en date du 11 mai 1932 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'église du MAGNY (Indre) ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre entendue en sa séance du 22 avril 2008 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le prieuré Saint-Michel, au MAGNY (Indre), présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'authenticité remarquable du logis, représentatif des bâtiments conventuels de la fin du Moyen Age, de l'ensemble architectural cohérent que le prieuré forme avec l'église prieurale (inscrite au titre des monuments historiques depuis le 11 mai 1932) à laquelle il est accolé, enfin de l'intégration de cet établissement monastique dans le paysage ;

.../...

ARRETE

Article 1er.- Sont inscrits au titre des monuments historiques tous les éléments bâtis et non bâtis du prieuré Saint-Michel, au MAGNY (Indre), figurant au cadastre section AB, au lieu-dit « Le Bourg », sur la parcelle numéro 312, d'une contenance de 5 ares 67 centiares, et appartenant à la commune du MAGNY (Indre), identifiée au répertoire SIREN sous le numéro 213 601 099 000 12, par acte passé devant Maître Françoise COURREGES, notaire associé à LA CHATRE (Indre), le 13 juillet 2000, publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX (Indre) le 25 septembre 2000, volume 2000 P, numéro 7718, et par acte passé devant Maître Philippe BLIN, notaire associé à LA CHATRE (Indre), le 25 septembre 1999, publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX (Indre) les 29 novembre 1999 et 7 juillet 2000, volume 1999 P, numéro 10121.

Article 2.-Le présent arrêté, dont une copie certifiée conforme sera adressée sans délai à Madame la Ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3.- Le présent arrêté complète l'arrêté en date du 11 mai 1932 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'église du prieuré Saint-Michel du MAGNY (Indre) susvisé ;

Article 4.-Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ORLEANS, le 14 AOUT 2008

Le préfet de la région Centre,
préfet du Loiret


Jean-Michel BERARD